



2019

BILAN D'ACTIVITES



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
ASSOCIATIONS AGREEES DE PECHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE DU CANTAL

Table des matières

LA FDAAPPMA DU CANTAL	2
EFFECTIFS DE PECHEURS	3
RESSOURCES	5
PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE	6
SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	16
RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES	19
CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION PISCICOLE	24
REGLEMENTATION DE LA PECHE ET SUIVI DES ATTEINTES AUX MILIEUX	29

LA FDAAPPMA DU CANTAL

La Fédération de Pêche du Cantal est une association de la loi 1901 à but non lucratif, existant depuis 1942. Elle est agréée au titre de la Protection de l'Environnement (depuis 1978, confirmé en 2012 et en 2017) et reconnue d'utilité publique.

Elle a pour objets :

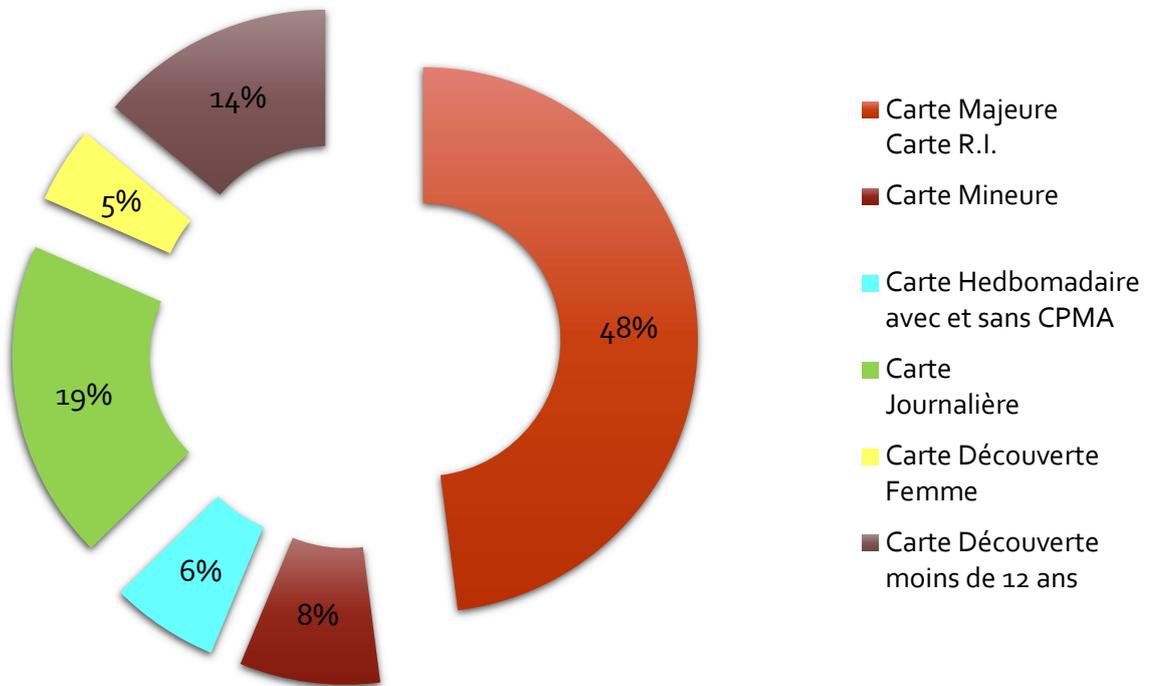
- Le développement durable de la pêche amateur avec la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche.
- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.

Pour la poursuite de ses objectifs, la Fédération :

- Participe à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche.
- Mène des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.
- Suscite et coordonne les activités des associations adhérentes et les soutient en leur apportant une assistance financière, technique et juridique.
- Concourt à la police de la pêche et veille à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.
- Effectue des travaux et interventions de restauration des milieux aquatiques : continuité écologique, aménagements pour la reproduction et restauration des berges.
- Effectue et participe aux travaux d'amélioration des accès aux plans d'eau et cours d'eau pour la pratique de la pêche.
- Améliore la connaissance des espèces et des peuplements piscicoles ainsi que l'état des milieux aquatiques.

EFFECTIFS DE PECHEURS

RÉPARTITION DES PECHEURS PAR TYPES DE CARTES

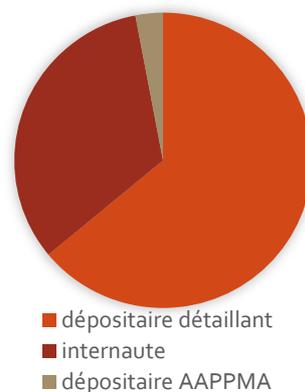


En 2019 le nombre total de pêcheurs, toutes cartes confondues, est de 13 161. L'effectif des pêcheurs (toutes cartes sauf « découverte », « hebdomadaire » et « journalière ») est de 7 998.

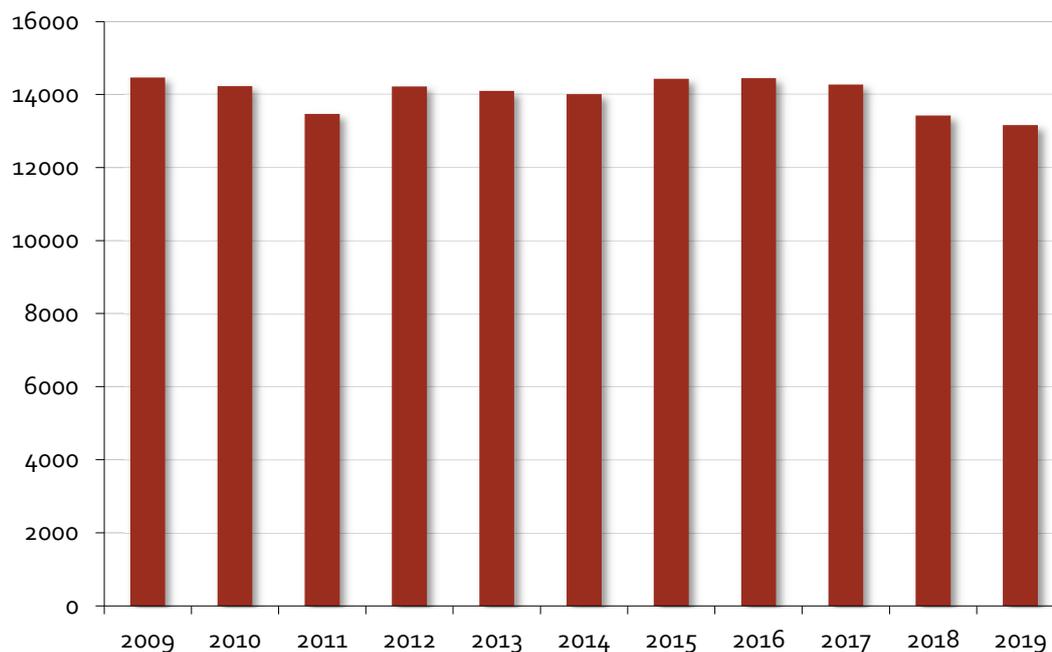
ACHAT DE LA CARTE DE PÊCHE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la vente des cartes de pêche dans le Cantal ne se fait plus que par le système Internet.

En 2019 64 % des cartes ont été prises chez un dépositaire (détaillant article de pêche, offices de tourisme, bar/tabac, ...), 33 % directement sur le site de vente en ligne www.cartedepeche.fr et 3 % par des AAPPMA via leurs comptes dépositaires. L'achat de chez soi a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.



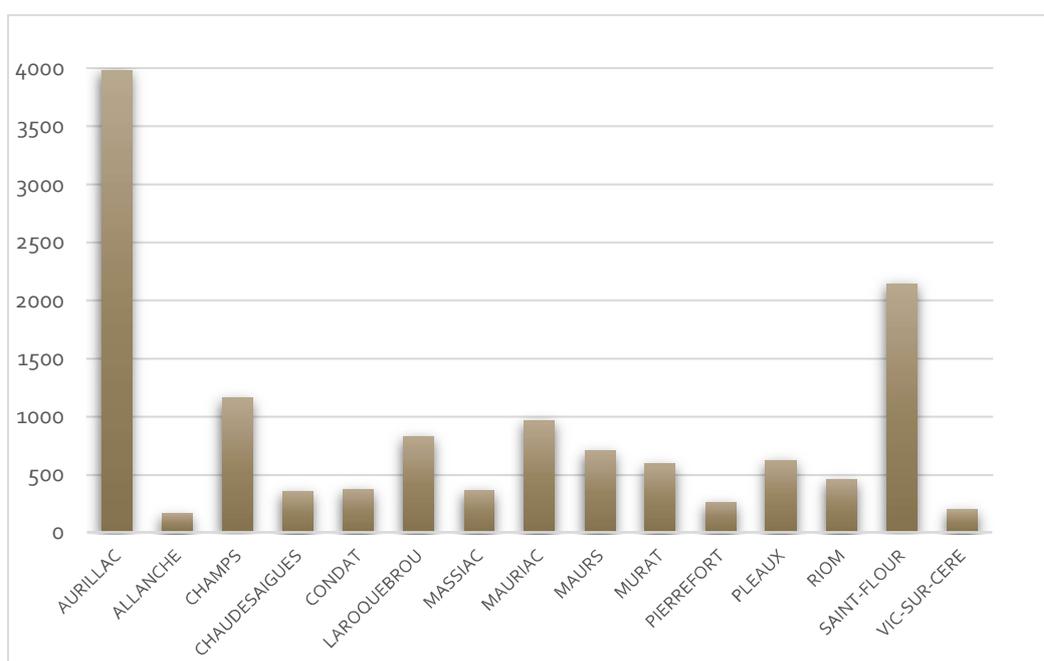
EVOLUTION DU NOMBRE DE PECHEURS DE 2009 A 2019



On note une baisse du nombre de pêcheurs en 2019 par rapport à 2018 avec une diminution de 1,96 % des effectifs totaux. C'est le plus bas nombre de pêcheurs depuis 10 ans. Le nombre de pêcheurs a baissé de 1,96 % par rapport à 2018, cependant la baisse est moins importante que l'année précédente (- 5,97 %). Cette tendance a été nationale en 2019 avec une baisse enregistrée de 4 % sur le territoire. Contrairement à 2018 où l'ensemble des cartes de pêches connaissait une diminution des ventes, certaines cartes ont vu leur nombre augmenter (« découverte femme », « hebdomadaire »).

REPARTITION DES PECHEURS PAR AAPPMA

Le nombre de cartes pris en compte ici est le nombre total de cartes vendues en 2019. Le nombre d'AAPPMA ayant vendu plus de 1000 cartes en 2019 est au nombre de 3, une de moins qu'en 2018, à l'opposé le nombre d'AAPPMA ayant vendu moins de 300 cartes est au nombre de 3, chiffre stable.



RESSOURCES

BILAN 2019

ACTIF	2019	PASSIF	2019
Actif immobilisé	93 084 €	Capitaux propres	879 586 €
Actif circulant	1 139 224 €	Provisions pour risques et charges	81 276 €
		Dettes	274 446 €
Total général	1 232 308 €	Total général	1 232 308 €

COMPTE DE RESULTAT 2019

CHARGES	2019	PRODUITS	2019
Charges d'exploitation	940 414 €	Produits d'exploitation	831 148 €
Charges financières	1 231 €	Produits financiers	25 570 €
Charges exceptionnelles	330 €	Produits exceptionnels	8 575 €
Excédent		Déficit	76 682 €
Total général	941 975 €	Total général	941 975 €

CONVENTIONS FINANCIERES

EDF

Cette convention annuelle est la déclinaison locale de la convention établit entre la FNPF et EDF. Cette année elle a porté sur trois points principaux : le fonctionnement et la création d'ateliers pêche nature, le schéma départemental de développement du loisir pêche et l'étude comportementale des truites par rapport à la sécheresse.

Agence de l'eau Adour-Garonne

En octobre 2019 la Fédération a signé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne un nouveau contrat pluriannuel pour les années 2019-2024 visant le financement d'un programme d'actions de connaissance, de sensibilisation et de restauration vis-à-vis des espèces et des milieux aquatiques.

Conseil départemental du Cantal

Cette convention a porté cette année encore sur deux points principaux : le fonctionnement et la création d'ateliers pêche nature et la détermination de l'indice poissons rivière pour le réseau de suivi du département.

SHEM

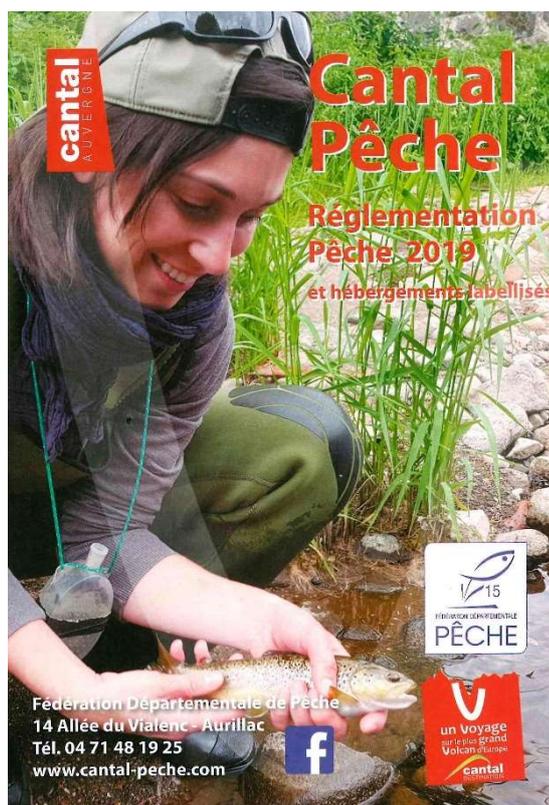
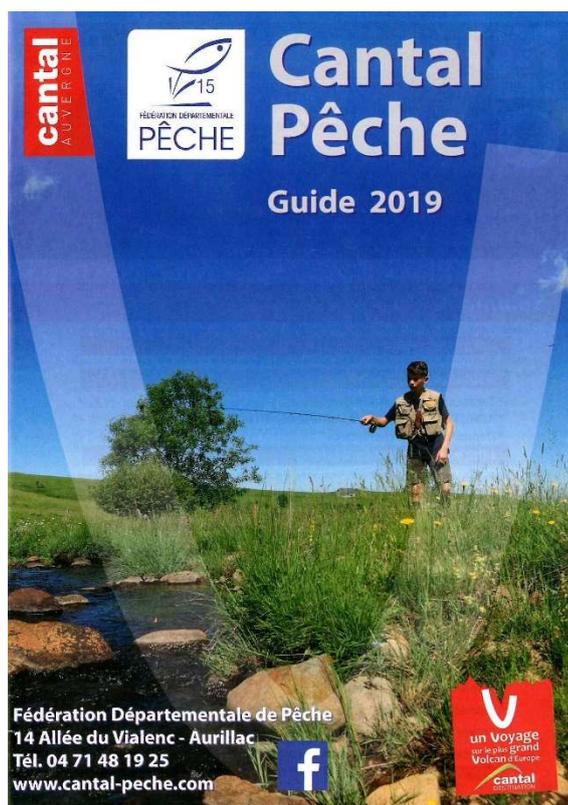
En juillet 2018, la Fédération a signé une convention pour 4 ans avec la SHEM. En 2019 les actions financées ont été la création d'un atelier pêche nature estival sur l'AAPPMA de Condat, le fonctionnement de l'APN (adolescents et estival) de l'AAPPMA de Champs-sur-Tarentaine et le schéma départemental de développement du loisir pêche.

PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

INFORMATION ET COMMUNICATION

Edition de la réglementation 2019

En 2019, la réglementation et le guide de la pêche ont fait l'objet d'une édition unique. La réglementation se trouve au cœur du document sous forme d'une carte détachable. Le guide comprend entre autres la liste des hébergements labellisés.



Articles de presse

- ➔ Ouverture de la pêche en 1ère catégorie dans La Montagne, l'Union du Cantal, La Voix du Cantal, et le Réveil de Mauriac.
- ➔ Articles sur le Championnat du Monde Pêche truites aux leurres artificiels dans La Montagne, l'Union du Cantal, la Dépêche d'Auvergne, La Voix du Cantal et le Réveil de Mauriac.

Newsletter

Mise en place grâce à l'ARPARA au cours du 1^{er} semestre 2017, la Fédération publie une newsletter trimestrielle. Quatre numéros sont sortis cette année en février, avril, juillet et octobre.

NEWSLETTER N°9 - JUILLET 2019
LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE

www.cantal-peche.com
 04 71 48 13 25
 14 Allée du Vignac
 15000 Aurillac

Édit'EAU
Le mot du président

Le 1^{er} semestre a été très chargé et le 2^{ème} le sera tout autant. Le XVII^{ème} Championnat du Monde truites aux leurres artificiels a été une réussite. Animations pêche, travaux et connaissance du milieu aquatique vont mobiliser, jusqu'à l'automne, les personnels de la Fédération et les bénévoles des AAPPMA. Je vous souhaite de passer un bel et agréable été.

Max Georges
 Président de la Fédération de pêche du Cantal

Quoi de neuf dans ma fédé ?

XVII^{ème} Championnat du Monde Pêche truites aux leurres artificiels : le bilan

Les 01 et 02 juin 2019, la rivière La Cère à Arpajon accueillait cette compétition internationale.

19 nations présentes, 150 bénévoles mobilisés, 5000 spectateurs et une adhésion totale des partenaires publics et privés.

La Fédération de Pêche et l'AAPPMA du Bassin d'Aurillac, en partenariat avec la FFPS et la FIPSED, ont travaillé sans relâche pour que la pêche dans son ensemble et le territoire soient mis en avant. En marge de la compétition, le village expo et animations a permis aux visiteurs de découvrir les richesses et savoir-faire du Cantal, le nautisme, des voitures de collection et bien sûr la pêche. Les Associations Régionales Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine étaient présentes.

Gloops, la mascotte de la pêche associative a fait une apparition inattendue et remarquée lors de la cérémonie de clôture. Il a eu l'honneur de remettre une rose à chaque dame qui a participé à l'organisation de la compétition.

compétiteur Croate en action




Plein phare sur...

Connaissance des peuplements piscicoles des cours d'eau du Cantal

LA FÉDÉRATION RÉALISE UN IMPORTANT TRAVAIL DE SUIVI DE L'ÉTAT ET DE L'ÉVOLUTION DES PEUPELEMENTS PISCICOLES SUR L'ENSEMBLE DES BASSINS DU DÉPARTEMENT.

De juin à octobre le service technique de la Fédération arpente les cours d'eau du département afin de réaliser des pêches d'inventaire. Ces opérations ont pour objectifs de déterminer la composition du peuplement, la structure des populations, et in fine de comparer ces résultats à des référentiels permettant de qualifier l'état général du peuplement en lien avec l'état général des cours d'eau. Ces résultats, indispensables pour une bonne gestion des milieux et des espèces, servent également à la détermination de l'état écologique des masses d'eau à travers l'Indice Poisson Rivière.

Chaque année une soixantaine de sites sont étudiés. Une partie des sites, considérés comme représentatif d'un cours d'eau ou d'une portion homogène d'un cours d'eau sont suivis régulièrement (tous les 1,2 ou 3 ans), d'autres sont suivis plus ponctuellement.

Ces opérations de connaissances sont en partie financées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Internet

Le site internet de la Fédération www.cantal-peche.com renferme de nombreuses informations :

- ➔ Réglementation de la pêche, dont cartes interactives permettant de visualiser très précisément les parcours de pêche, les mises à l'eau, les réserves de pêche notamment.
- ➔ Actualités.
- ➔ Les sites de pêche.
- ➔ Hébergements labellisés.
- ➔ Actions de la Fédération.

La Fédération est aussi active sur Facebook avec de nombreuses publications tout au long de l'année, 3200 « amis », soit un moyenne de 1100 nouveaux « amis » par an.

Reportages télévisés

- ➔ France 3 a tourné un reportage lors des Championnats du Monde Pêche truites aux leurres artificiels

Publication de partenaires

- ➔ Articles sur la nouvelle mise à l'eau sur le lac de Saint-Etienne-Cantalés, le nettoyage des cours d'eau par les AAPPMA, les APN estivaux, portrait de bénévole, réseau de suivi de l'état des cours d'eau dans le bulletin semestriel « Réseau pêche » de l'ARPARA.

- ➔ Bilan d'activités de l'UFBAG (Cantal Tour Sport).
- ➔ Articles sur les bulletins d'information de la Marie d'Arpajon-sur-Cère , la CABA et le Conseil Départemental au sujet du Championnat du Mode Pêche truites aux leurres artificiels

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) a adopté en juin 2010 son Schéma National de Développement du Loisir Pêche. Ce document d'orientation générale, dont l'objectif est de définir les grandes lignes du projet de développement de la pêche associative, a vocation à terme de moderniser et de conquérir de nouveaux effectifs de pêcheurs. Sa mise en œuvre concrète sur le terrain nécessite l'implication directe des FDPPMA et des AAPPMA et passe ainsi par la définition d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

L'ambition du SDDLDP 15 est de construire une pêche d'avenir accessible à tous, facteur de l'économie touristique locale et respectueuse de l'environnement : une pêche plus attractive, innovante, durable et plus en phase avec la société actuelle. Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de :

- ➔ prendre en compte les atouts et contraintes du milieu naturel mais aussi les pressions anthropiques et réglementaires qui limitent les potentialités de certains milieux.
- ➔ d'anticiper les tendances évolutives (changement climatique, modification de pressions).
- ➔ d'identifier les attentes des différents publics et d'être novateur dans la gestion, l'aménagement et la communication à mettre en œuvre pour rendre le loisir pêche lisible et attractif.

En 2019 ont été réalisées les deux dernières phases :

- ➔ Définition d'un programme de 61 actions sur 6 grands axes :
 - Proposer une offre pêche accessible à tous ;
 - Valoriser le potentiel halieutique ;
 - La structuration d'une offre de pêche touristique ;
 - Homogénéisation de la réglementation et de la garderie ;
 - Continuer le développement des activités pêche et des animations ;
 - Développement et structuration des moyens de communication.
- ➔ Evaluation financière du programme d'actions.

Le SDDLDP a été validé par le Conseil d'administration de la Fédération en août 2019.



PARTENARIATS

Labellisation des hébergeurs

Afin de diriger les pêcheurs, essentiellement touristes, dans le choix de leur hébergement lors de leur séjour dans le Cantal, la Fédération a choisi de labelliser des hébergeurs. Cela passe par la signature d'une convention dans laquelle les hébergeurs s'engagent à offrir des services spécifiques aux pêcheurs.

En 2019 quarante-et-un hébergements parmi lesquels 31 hébergements sont aussi labellisés CLEVACANCES et 3 CANTAL PECHE.

En 2019, 41 hébergements sont labellisés « pêche »

Convention avec Cantal Destination et les offices de tourisme

Des conventions tripartites de développement du tourisme pêche ont été renouvelées entre la Fédération, Cantal Destination et les offices de tourisme, pour 3 ans (2017-2019).

Huit offices de tourisme (sur dix) sont labellisés : les Pays de Saint-Flour, Hautes-Terres, le Pays Gentiane, Sumène-Artense, la Chataigneraie cantalienne, le Pays de Salers, Le Lioran et Carladès.

Convention avec CLEVACANCES

Dans le cadre de la promotion de la pêche pour le département du Cantal, la Fédération a souhaité classer, grâce à un label, les hébergements CLEVACANCES qui souhaitent se promouvoir au travers de l'activité pêche. Trois niveaux de labellisation ont été créés afin que les pêcheurs qui viennent dans le département puissent identifier rapidement les services proposés.



La convention pour la labellisation des hébergements CLEVACANCES va être renouvelée pour 2020.

Adhésion au Fond Commun de Promotion Touristique du Cantal

Depuis 2018 la Fédération adhère au fond commun de promotion touristique du Cantal. Ce fond mis en œuvre par Cantal Destination regroupe une vingtaine d'acteurs du tourisme, publics et privés du Cantal. Cela permet à la Fédération d'être présente ou représentée lors de diverses actions de promotion du Cantal, tels que des salons.

Pêche en Vallée du Lot

L'entente interdépartementale du bassin du Lot, devenue syndicat mixte, a initié depuis plusieurs années la promotion de la pêche à l'échelle du bassin du Lot. Un partenariat entre les cinq Fédérations de pêche, les cinq Comités départementaux de tourisme, le Syndicat mixte du bassin du Lot et EDF a donc vu le jour pour mettre en place cette démarche. Une des réalisations de ce partenariat a été de mettre en ligne sur le site www.valledulot.com une carte de sites de pêche sélectionnés et des hébergeurs labellisés « pêche ».



FILMS DE PROMOTION DE LA PECHE DANS LE CANTAL

- ➔ Un film « Pêche en Vallée du Lot » a été réalisé en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Lot.
- ➔ Un film « Pêche Cantal en été » réalisé par la Fédération de Pêche du Cantal.

MANIFESTATIONS

Championnat du monde de pêche à la truite aux leurres du bord

Les 1^{er} et 2 juin 2019, l'élite mondiale des pêcheurs de truites aux leurres était réunie pour le XVII^e Championnat du Monde Pêche truite, dans le Cantal sur la rivière La Cère. Pour la 1^{ère} fois en France, la compétition organisée par la Fédération de Pêche du Cantal, la Fédération Française de Pêches Sportives et l'AAPPMA du Bassin d'Aurillac a vu les compétiteurs de 19 nations en découdre avec les poissons de la rivière.

Cet évènement a permis et a été utilisé par la Fédération de Pêche du Cantal pour :

- Mettre en avant la pêche associative.
- Promouvoir la pêche dans le Cantal, ainsi que les structures qui la gère (FNPF, Associations régionales de pêche, Fédérations et AAPPMA).
- Informer et sensibiliser le grand public à l'importance du loisir pêche, à la protection des milieux aquatiques et aux enjeux (actuels et à venir) liés à l'eau.

C'est pour répondre à ces objectifs que la Fédération de Pêche du Cantal, en marge de la compétition, a installé un village expo et animations. Plus de 5000 visiteurs ont pu découvrir à travers les stands :

<p>Environnement</p> <p>eau – faune – flore – pêche</p> <p>FD Pêche – FD Chasse – Agence de l'Eau - CPIE – CEN Auvergne – EDF – Collectivités Territoriales – établissements scolaires – réservoirs de pêche – Associations Régionales (ARPANA , ARPNA)</p>	<p>Nautisme et matériels de pêche</p> <p>Les dernières nouveautés</p>
	<p>Animations pêche et environnement</p> <p>Simulateur de pêche – initiation pêche par moniteur guide de pêche – les zones humides – les petites bêtes dans l'eau – les espèces invasives</p>
<p>Tourisme et patrimoine naturel du Cantal</p> <p>Cantal Destination et tous les offices du tourisme du département</p> <p>Expo de voitures</p> <p>Samedi 01 : le Club des vieilles 2cv du Cantal –village expo</p> <p>Dimanche 02 : 40 voitures de collection – village expo</p>	<p>Conférences</p> <p>Samedi 01 : 10h00/11h30 – village expo – « Pêche du Black Bass » par Franck ROSMANN , Président de Black Bass France</p> <p>Samedi 01 : 20h30/22h00 – salle de la Vidalie – « Les changements climatiques » par l'Astrophysicien Raymond PICCOLI</p> <p>Dimanche 02 : 10h00/11h30 – village expo – « Pêche carnassiers et compétition » par Alain MARRAGOU et Nicolas DELEBARRE – Champions de France 2018 de pêche des carnassiers en bateau</p>

La mobilisation générale (Fédération, AAPPMA, Association régionales de pêche, collectivités territoriales, établissement publics et privés, bénévoles, presse, ...) a fait de cet évènement une réussite et a contribué à la promotion de la pêche de loisir. L'implication de la FD (élus et salariés), de l'ensemble des AAPPMA du

Département et des bénévoles a été totale. Elle a montré une nouvelle fois les capacités d'organisation et de mobilisation de la Fédération, tout en vulgarisant ses rôles, missions et actions.



Cantal Tour Sport

La Fédération et les AAPPMA concernées ont participé à la quatrième édition du Cantal Tour Sport. Cette manifestation organisée par Conseil Départemental du Cantal en juillet 2018, s'est déroulée sur 6 sites, le Lioran, le lac de Lastioules, Rénac sur le lac de Saint-Etienne-Cantalès, le Cirque de Mallet sur le lac de Grandval, le Lac des Graves et le plan d'eau du Val Saint-Jean à Mauriac.

Plus de 500 adolescents qui ont pu découvrir la pêche, des carnassiers en bateau et en float-tube, à la mouche en float-tube ainsi que la découverte des sensations du combat avec un poisson sur le simulateur de pêche.



Tour de France cycliste

Le 15 juillet, c'est de Saint-Flour qu'est partie l'étape. A nouveau, Génération Pêche était présent dans le village animation où l'ARPARA, les élus de la Fédération et ceux de l'AAPPMA ont animé le pôle pêche.

A Garabit, face à l'ouvrage de Gustave Eiffel, la grande bache Génération Pêche avait été mise en place par les techniciens de la Fédération et les bénévoles de l'AAPPMA. Les T-shirts et banderoles ont été largement distribués au public en bord de route.



Carrefour de la pêche et des loisirs

Comme tous les ans, la Fédération était présente pour assurer la promotion du tourisme pêche dans le département au carrefour de la pêche qui s'est déroulé en janvier. Des récompenses ont été remises aux enfants des APN des AAPPMA cantaliennes.



Fête de la montagne au Lioran

Fin juillet, la Fédération de Pêche du Cantal a répondu à l'invitation du Conseil Départemental du Cantal et la SAEM Lioran Développement. Un stand « pêche et milieux aquatiques » était présent durant les deux jours de la Fête de la Montagne. Les publics présents ont pu découvrir les rôles, missions et actions de la Fédération. De plus, le simulateur de pêche a permis aux non-initiés de se familiariser avec les sensations d'un « combat » avec un poisson.

Fête de la nature sur le bassin de l'Alagnon

Le SIGAL a organisé une fête de la nature sur l'ensemble du bassin de l'Alagnon dans le cadre de la fête de la nature, du 21 au 26 mai. La Fédération a réalisé une démonstration de pêche d'inventaire piscicole sur l'Alagnonnette au niveau du foirail de Massiac, lors du marché hebdomadaire. Quelques personnes ont été intéressées par les espèces qui peuvent se trouver dans ce cours d'eau.



Fête de la Nature à Sully sur Loire

A l'invitation de la Fédération de Pêche du Loiret, la Fédération du Cantal (avec les 3 autres d'Auvergne) a représenté l'Auvergne à travers le loisir pêche. Dans le parc du château de Sully-sur-Loire, 20 000 personnes ont déambulé dans les allées et apprécié le Cantal à travers la pêche ... et les produits du terroir amené pour l'occasion.



Subventions auprès des AAPPMA

La Fédération aide financièrement les AAPPMA pour l'organisation de diverses manifestations :

- ➔ Animation pêche et sensibilisation auprès des jeunes.
- ➔ Manifestations spécifiques.

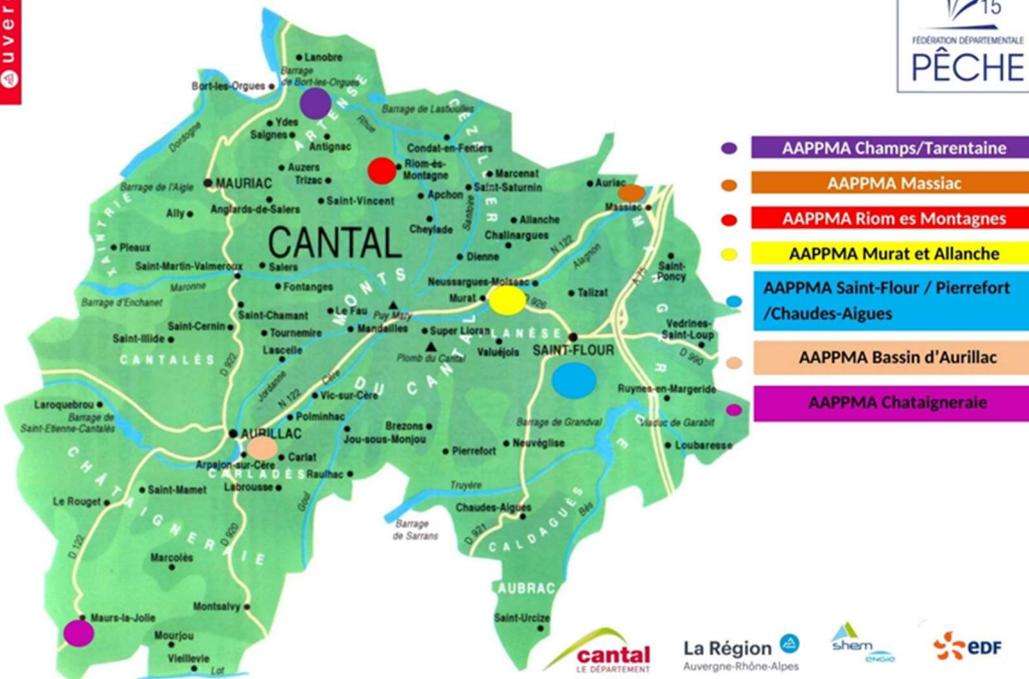
En 2019, plus de 113 921 euros ont été mobilisés par les collectivités piscicoles pour la promotion de la pêche dans le département (hors SDDL)

ATELIERS PECHE NATURE

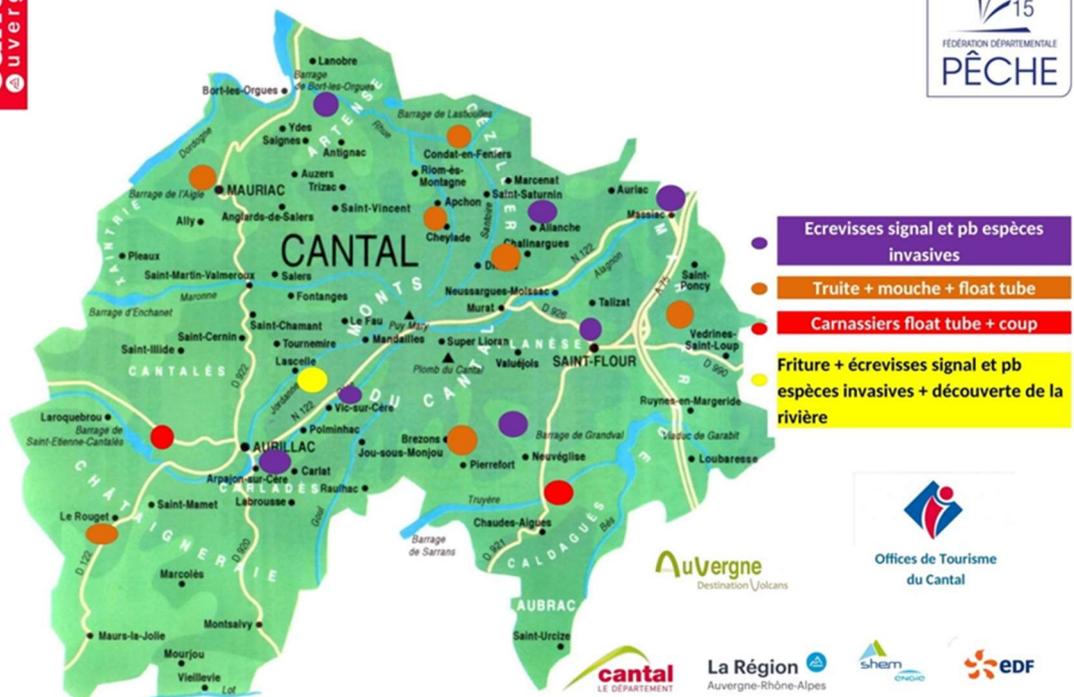
Les APN sont maintenant présents sur une très grande partie du département, tout en gardant les spécificités des deux types : APN adolescents et APN estivaux.



Carte APN adolescents année 2019



Carte animations pêche été 2019



L'APN à destination des adolescents du territoire des AAPPMA vise à leur donner les bases de pratique de toutes les techniques de pêche (truite aux appâts naturels, mouche, pêche au coup, pêche des carnassiers).



L'APN à destination des familles et des touristes non pêcheurs a pour objectifs, s'inscrivant pleinement dans la politique de développement touristique du département,



de proposer une offre touristique supplémentaire et structurée dans les activités nature, faire découvrir les richesses naturelles du département à travers la pêche et enfin promouvoir la pêche comme loisir familial. En partenariat avec les Offices de Tourisme (pour la promotion) et des moniteurs guides de pêche professionnels (pour l'animation), **50 après-midis « découverte et initiation pêche »** ont été proposées du 20 juillet au 23 août 2019. **1094 personnes** (hommes, femmes et enfants) y ont participé.

L'investissement pour mettre en place et faire fonctionner les APN a été assuré par : les AAPPMA, la Fédération, la FNPF, le conseil départemental du Cantal, EDF, la SHEM et le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

En 2019, 37 960 euros ont été mobilisés par les collectivités piscicoles pour les APN

AMENAGEMENTS HALIEUTIQUES

Création d'une rampe de mise à l'eau sur le lac de Saint-Etienne-Cantalès au Ribeyres

Le lac de barrage de Saint-Etienne-Cantalès, d'une superficie de 562 hectares, est un pôle d'activités touristiques majeur du département. Celui-ci est devenu au fil du temps un haut-lieu de la pêche des carnassiers et de la carpe. De nombreux aménagements ont été réalisés pour développer l'attractivité et l'accessibilité du lac. Plusieurs sites permettant la mise à l'eau des embarcations (pêche et plaisance) existent aujourd'hui sur les sites du Puech-des-Ouilhes et de Rénac situés sur les rives nord et ouest du lac. Toutefois la localisation de ces aménagements oblige les usagers venant du sud du lac (Châtaigneraie) à le contourner pour les atteindre.

Une forte demande, notamment des pêcheurs, pour créer une mise à l'eau plus facilement accessible du côté sud du lac existait. Suite à des échanges entre le monde de la pêche et la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, il a été décidé de lancer une opération destinée à créer un dispositif permettant la mise à l'eau des embarcations en toutes saisons sur le site du Ribeyres sur la rive sud du lac. Cet ouvrage est constitué d'une dalle en béton strié préfabriqué de 47,5 m de long et permettra de mettre les embarcations à l'eau jusqu'à la côte NGF 503, niveau rarement atteint en année normale d'exploitation.



La Communauté de Communes a décidé de porter ce projet en partenariat avec la Fédération de Pêche du Cantal et des AAPPMA cogestionnaires du lac (Laroquebrou, Aurillac et Maurs).

La réalisation de ces travaux a été confiée à l'entreprise MATIERE pour un montant de 46 778 euros HT. Le financement de l'opération est assuré par la communauté de communes (65%), et le monde de la Pêche (répartition entre la FNPF, la Fédération de Pêche du Cantal et les AAPPMA d'Aurillac, Laroquebrou et Maurs).

*En 2019, plus de 16 025 euros ont été mobilisés
par les collectivités piscicoles pour la
réalisation d'aménagements halieutiques*

SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

GRAND PUBLIC ET PÊCHEURS

Assemblée générale de la Fédération de pêche

Une cinquantaine de pêcheurs a participé à l'assemblée générale de la Fédération le 11 mai 2019 à Saint-Étienne-Cantalès. Plusieurs thèmes concernant l'environnement et le développement du loisir pêche ont été présentés :

- Bilan technique.
- Bilan promotion, communication, éducation et sensibilisation à l'environnement.
- Bilan gestion des lacs de 2nde catégorie.
- Bilan police de la pêche.

Assemblées générales des AAPPMA

La Fédération a été présente lors de plusieurs assemblées générales d'AAPPMA afin d'informer et de sensibiliser les pêcheurs sur :

- Les inventaires piscicoles 2018.
- Les travaux de restauration des cours d'eau (nettoyage berges, continuité écologique...) et projets.
- Les actions de sensibilisation des scolaires réalisées.
- Le bilan des APN.

ENFANTS et ADOLESCENTS

Journées pêche et découverte des milieux aquatiques

Plusieurs interventions ont eu lieu auprès d'enfants. Elles ont pour objet de :

- Sensibiliser les enfants aux milieux aquatiques et aux espèces présentes dans les cours d'eau.
- Expliquer la reproduction de la truite fario dans son milieu naturel.
- Présenter les différentes espèces de poissons d'eau douce.
- Découverte des macro invertébrés aquatiques.
- Faire pratiquer la pêche.

En 2019 elles ont eu lieu :

- ➔ Pour les écoles de Mauriac, Le Vigean et Anglards-de-Salers.
- ➔ Au collège Georges Bataille de Riom-ès-Montagnes.
- ➔ A l'école de Marcenat.

Journée de découverte et de sensibilisation à l'environnement dans le cadre du contrat de rivière Célé

Cette journée de découverte de l'environnement est organisée par le Syndicat du bassin Célé Lot médian.

Les conditions météorologiques ayant été défavorables la Fédération n'est intervenue qu'à l'école de Boisset, où 35 enfants étaient présents, sous forme de deux ateliers :

- Découverte des espèces piscicoles des lacs et rivières.
- Simulateur de pêche

Interventions dans les collèges et les lycées

Collège Pierre Galéry de Massiac /Section « Pêche et étude du milieu aquatique »



Il existe une seule section « Pêche » dans les collèges en France, à Massiac. Elle fonctionne depuis 2007 et compte en moyenne chaque année 25 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Depuis le départ la Fédération de Pêche du Cantal et l'AAPPMA de Massiac sont partenaires du collège pour le fonctionnement de cette section dont les élèves proviennent de toute la région Auvergne.

A raison de 2 heures de cours hebdomadaires (+ des sorties les mercredis sur sites) les élèves s'initient à l'apprentissage des différentes techniques de pêche (encadrés par des moniteurs-guides de pêche professionnels), découvrent et approfondissent leurs connaissances sur le milieu aquatique (encadré par le Responsable Développement de la Fédération et l'enseignante de SVT du collège).

Lycée agricole Louis Mallet de Saint-Flour Volzac / Baccalauréat « Gestion des milieux naturels et de la faune »

Les projets menés par les élèves sont réalisés sur l'établissement et également sur le territoire de Saint-Flour. Ils sont accompagnés dans leurs démarches par de nombreux acteurs de l'environnement.

La collaboration avec la Fédération et l'AAPPMA de Saint-Flour s'inscrit dans ce cadre. Elle a permis aux élèves de prendre part à de nombreuses actions concernant la gestion du milieu aquatique (pêches électriques, comptages de frayères, aménagements de cours d'eau ...).

Ces partenariats permettent aux élèves d'acquérir de véritables aptitudes professionnelles, qui sont autant d'atouts mis en valeur durant les stages, la poursuite d'étude en BTS ou encore lors de leur entrée dans la vie active.



Restauration des berges du ruisseau de Liozargues à l'aide de techniques de génie végétal

Les actions de sensibilisation auprès des jeunes sont soutenues financièrement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

PROFESSIONNELS

Session d'information sur les enjeux eau/milieux aquatiques/patrimoine naturel en lien avec les projets et travaux routiers.

La Fédération a participé à une journée organisée par le Conseil départemental du Cantal afin de présenter la méthodologie d'une pêche de sauvetage avant travaux (sollicitation, calendrier, prix, ...) et des préconisations sur la mise en assec d'un cours d'eau avant travaux. Cette session était à destination des gestionnaires de centres routiers départementaux. Il a également été question de recommandation de désinfection du matériel avant intervention en cours d'eau afin de limiter les risques de propagation de maladies comme l'Aphanomycose qui décime les populations d'écrevisses à pattes blanches.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

REALISEES EN 2019

Finalisation de la restauration de la circulation piscicole sur l'Authre

De nombreux ouvrages présents sur le lit de l'Authre sont infranchissables pour les espèces piscicoles et le transit sédimentaire. Un de ces ouvrages, qui est une ancienne chaussée d'irrigation non utilisée depuis plus de 30 ans totalement infranchissable pour les truites notamment, a été aménagée pour permettre la migration des espèces piscicoles.

Après la réalisation d'une étude préalable en 2017, les travaux d'effacement de l'ouvrage et de restauration du méandre de l'Authre ont été en partie réalisés en 2018. Ces travaux ont permis de rétablir durablement la circulation piscicole et le transit sédimentaire. Des surfaces importantes favorables à la reproduction des salmonidés sont réapparues suite à cette opération.



En 2019 une dernière phase d'intervention a consisté à diversifier les écoulements sur le tronçon en réemployant les blocs issus de la déconstruction du seuil, ceci permettant d'accroître les surfaces de caches.

Ces travaux d'un montant de 32 210 euros ont été financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre d'un appel à projet spécifique.

Restauration de la continuité écologique sur le Taurons et le Tact dans le cadre du contrat territorial Dordogne Sancy Artense

En 2019, la Fédération a initié aux côtés de l'AAPPMA de Champs-sur-Tarentaine une opération destinée à permettre la circulation piscicole sur 2 cours d'eau du bassin de la Rhue : le Tact (affluent de la Tarentaine) et le Taurons (affluent de la Rhue). Ces opérations étaient initialement inscrites dans le programme d'actions du Contrat Territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense.

Ces deux cours d'eau sont influencés par des barrages hydroélectriques présents sur l'amont de leur bassin. Les sécheresses de ces dernières années ont affecté les espèces piscicoles présentes notamment sur les parties amont de ces cours d'eau.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé d'intervenir sur 2 ouvrages connus présentant un impact sur la circulation piscicoles et donc limitant la capacité de résilience des espèces après assècs ou pollutions. Sur chacun de ces deux cours d'eau se sont 3,5 km qui ont été réouverts à la recolonisation.

Ces travaux, d'un montant de 8 880 euros, ont été réalisés à la fin de l'été 2019 avec l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la FNPF.

Restauration du ruisseau de Branugues (affluent de la Cère) - 3^{ème} tranche

Ce ruisseau est aujourd'hui en mauvais état mais présente un fort potentiel pour les espèces piscicoles locales et notamment la truite commune puisqu'il présente un débit intéressant même en période sèche ainsi que des zones favorables à la reproduction de la truite de rivière. C'est le premier affluent notable en aval des barrages hydroélectriques de Saint-Etienne-Cantalès et Nèpes ce qui en fait un cours d'eau clé pour la dynamique des espèces présentes sur la Cère en aval de ces barrages.

L'objectif est de limiter le piétinement des berges et du lit par les bovins en mettant le lit en défens par la pose de clôtures et l'installation de passages à gué et d'abreuvoirs. En 2016 et 2018 se sont 3,5 km de cours d'eau qui ont été ainsi restaurés. Une 3^{ème} phase a ainsi été lancée en 2019 (réalisée début 2020), avec la mise en défens de 1,2 km et l'installation de zones d'abreuvement et de passages à gué pour un montant total de 20 724 € financés par : la Fédération, l'AAPPMA de Laroquebrou, la FNPF, le Conseil Départemental du Cantal et la Région Auvergne Rhône-Alpes.



Restauration du ruisseau de la Beauté (affluent de la Bromme) – 2^{ème} tranche

Le ruisseau de la Beauté, comme l'ensemble des cours d'eau du secteur, est avant tout affecté par le piétinement des bovins induisant un colmatage du substrat et la dégradation de la qualité de l'eau. La réalisation de mise en défens des cours d'eau peut permettre rapidement de restaurer leur état et par la même occasion celui des populations piscicoles.

Une 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée en 2018, avec à la clé 1,4 km de berges mises en défens et l'installation de passages à gué et de zones d'abreuvement fixes. Cette première démarche avait également pour objectif de faire prendre conscience localement des enjeux de préservation des milieux aquatiques et de les concilier avec les pratiques agricoles. Ceci est d'autant plus important sur ce secteur qu'aucune démarche de gestion de l'eau à l'échelle du bassin n'est pour l'heure engagée par les collectivités. En 2019 une 2^{ème} tranche a été réalisée sur la commune de Pailherols en amont du Rau de la Beauté, avec 500 m de ruisseau mis en défens, et 6 zones d'abreuvement créées.

Le montant total de l'opération s'élève à 8 075 € et est financée par la Fédération, l'AAPPMA de Vic-sur-Cère, la FNPF et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Diversification des habitats aquatiques sur le Monzola

Le Monzola est un affluent de l'Auze, c'est un cours d'eau de tête de bassin versant, entièrement en zone agricole, essentiellement constituée de prairies pâturées ou de fauche. Son bassin est déconnecté de l'Auze par une cascade naturelle de plusieurs dizaines de mètres de haut.

Le bassin versant de l'Auze a fait l'objet d'un recensement des perturbations physiques du cours d'eau (obstacles, érosion des berges, drainage...) en 2016. Sur le Monzola le piétinement des berges est la perturbation la plus présente et la plus impactante. Le piétinement important des troupeaux induit un accroissement de l'érosion des berges relarguant d'importantes quantités de fines et de sables. Ces particules

se déposent sur le substrat et colmatent les zones de reproduction des espèces lithophiles (espèces se reproduisant sur du substrat minéral de type gravier) comme la truite commune ou le vairon, et également les caches (zones de repos).

Les objectifs de cette opération sont multiples : diversifier les habitats de trois espèces piscicoles : vairon, truite commune et loche franche, restaurer l'état hydromorphologique du Monzola, améliorer l'état général de ce cours d'eau afin de permettre la poursuite d'une gestion piscicole de type patrimoniale (présence de souches sauvages spécifiques de truites communes), sensibiliser les agriculteurs à la prise en compte des enjeux de la préservation des milieux aquatiques. Les travaux ne pouvant être réalisés en une seule action sur l'ensemble du Monzola, un secteur a été choisi pour une 1^{ère} tranche de travaux sur 1,5 km, se situe, sur la commune d'Anglards-de-Salers. Les travaux vont donc consister en :



- La récréation d'un lit préférentiel sur 2 secteurs, sur environ 30 m linéaires, nécessitant la protection du lit sur environ 200 m.
- L'entretien sélectif de la ripisylve : suppression des embâcles les plus importants, coupe des arbres morts et des arbres menaçant de tomber, coupe d'arbres sénescents pour permettre la régénération du boisement sur 3 km de berges.
- La protection de la ripisylve sur environ 2,3 km de berges.

Les travaux ont débuté en novembre 2019 mais n'ont pu être terminés à cause des conditions climatiques. Le projet est soutenu financièrement par l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal et la FNPF.

Entretien et nettoyage des berges de la Cère

Au printemps 2019 3,2 km de berges de la Cère à Arpajon-sur-Cère ont bénéficié d'une opération de nettoyage et d'entretien. Cette opération avait pour objectif d'améliorer l'accessibilité des berges aux pêcheurs sur ce secteur en gestion halieutique fortement fréquenté en traversée de ville.

Cette opération a été financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le monde de la Pêche (FNPF, Fédération, AAPPMA).

FINANCEES EN 2019

Restauration du fonctionnement écologique de trois ruisseaux du bassin de l'Allanche

Le projet de travaux concerne trois cours d'eau sur le haut de l'Allanche dont le Laneyrat.

En 2017 la Fédération a réalisé dans le cadre du SAGE Alagnon l'inventaire des populations d'écrevisses sur l'ensemble du bassin de l'Alagnon. Des populations d'écrevisses à pattes blanches ont été observées sur deux

des cours d'eau concernés. Un des enjeux de la restauration des cours d'eau est donc de permettre une extension de populations vers l'amont.

Cours d'eau avant travaux



L'enjeu principal des actions à mener est l'amélioration de la qualité et du fonctionnement écologique des deux compartiments concernés (lit et berge) : restauration d'une ripisylve fonctionnelle, réduire et limiter les impacts sur la qualité de l'eau et les habitats, dus au piétinement des berges et au libre accès des troupeaux au cours d'eau, améliorer l'état des berges.

Les travaux concernent au total 5 km de cours d'eau, avec un entretien sélectif des berges, une mise en défens et une re végétalisation. Les travaux n'ont pu être totalement finalisés fin 2019.

Le coût total estimé est de 65 100 €. Le projet est financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le SIGAL, et les collectivités piscicoles : AAPPMA d'Allanche, FDPPMA et FNPF.

Restauration des cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière Célé

La Fédération a décidé de participer aux actions portées par le Syndicat Mixte du Célé Lot Médian dans le cadre du Contrat de Rivière Célé.

Ces actions ont été définies en collaboration avec la Fédération, elles sont inscrites dans un plan de gestion des milieux aquatiques et alluviaux pour la période 2014-2019. Ce programme comprend des actions déclinées sur un nombre de cours d'eau important et également des actions issues de nouvelles préoccupations locales ou règlementaires, complémentaires aux premières pour l'atteinte des objectifs : reconquête de la continuité écologique, sécurisation et valorisation des loisirs aquatiques, gestion des plans d'eau, mise en œuvre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin du Lot, ...

La Fédération pour cette année participe techniquement et financièrement à la réalisation de plusieurs actions complémentaires de celles réalisées par la Fédération et concordantes avec les prescriptions du PDPG.

En outre le Syndicat Mixte du Célé Lot Médian, a porté de 2015 à 2019 une première opération groupée de rétablissement de la continuité écologique sur 28 ouvrages sur le Célé, la Rance et le Veyre en partie cantalienne. Cette opération a abouti à la réalisation de travaux d'effacement ou d'équipement. Le Syndicat souhaite poursuivre les efforts et traiter d'autres obstacles. Ce dernier, en partenariat avec le service technique de la Fédération notamment, a décidé de lancer une seconde phase ciblant 14 ouvrages cantaliens sur le Veyre, La Rance, le Moulègre, le Leynhaguet et l'Anés.

En parallèle la Fédération apporte également un appui technique et financier à la réalisation d'une étude complémentaire sur l'Arcambe à Maurs visant à rétablir l'état hydromorphologique du ruisseau tout en le reconnectant à la Rance.

Une aide de 5 989 € est apportée pour la réalisation de ces opérations, financés par la FNPF et la Fédération du Cantal.

Restauration des cours d'eau dans le cadre du contrat territorial Dordogne Sancy Artense ?

La communauté de Communes Sumène Artense met en œuvre des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau. A ce titre, la Fédération et l'AAPPMA de Champs-sur-Tarentaine ont souhaité apporter une aide financière à la mise en œuvre d'opérations favorables aux populations piscicoles des cours d'eau du territoire.

En 2019 se sont 1 100 m de cours d'eau qui ont été restaurés (berges et ripisylve), accompagnés de la mise en place de 6 passages à gué et de 5 zones d'abreuvement fixes sur la Tarentaine et le Tact. L'aide apportée par le monde de la pêche est de 1 721€.

L'ensemble des actions de restauration des cours d'eau est soutenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

En 2019, 101 109 euros ont été mobilisés par les collectivités piscicoles pour la restauration des cours d'eau

NETTOYAGE DES BERGES DES GRANDS LACS

En avril, à l'initiative des AAPPMA d'Aurillac, Laroquebrou, Maurs et la Fédération de Pêche une opération de ramassage des déchets a été réalisée sur les rives du lac de Saint-Étienne-Cantalès. Cet évènement a réuni

plus de 50 pêcheurs, utilisateurs du lac, riverains et élus qui ont pu récupérer plus de 1,5 tonnes de déchets en tout genre et notamment des déchets plastiques. Bien que cette opération soit reconduite quasi annuellement depuis de nombreuses années, des déchets sont toujours jetés dans



la nature... Cette opération a pu être organisée grâce au soutien de la commune de Lacapelle-Viescamp, de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, de la CABA et d'EDF.

En mai, pour la deuxième année consécutive, l'AAPPMA de Saint-Flour a invité la population à nettoyer les rives du lac de Grandval de ses détritres. Mais seuls les pêcheurs se sont mobilisés... une vingtaine d'entre a participé activement à ce nettoyage.

CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION PISCICOLE

INVENTAIRES PISCICOLES

En 2019 ce sont 67 pêches électriques qui ont été réalisées par la Fédération. Celles-ci ont pour objet le suivi de l'état des peuplements piscicoles, la réalisation d'études ou encore le sauvetage préalablement à des travaux par exemple.

En effet, sur ce total 37 pêches revêtaient un objectif de connaissance, 16 entraient dans le cadre de réalisation d'études (étude de croissance par exemple) et 14 étaient destinées à sauver le peuplement présent sur des zones affectées par des travaux (réfection de pont, stabilisation de berges...) ou des assècs.



Les inventaires sont réalisés de façon très précise suivant un protocole permettant d'estimer les paramètres caractérisant un peuplement et les populations des différentes espèces (densité, biomasse, potentiel de reproduction, recrutement, structure de chaque population, Indice Poisson Rivière, Niveau Biotypologique).

ETUDES SPECIFIQUES

Etude comportementale de la truite commune face à la sécheresse

Certains cours d'eau de tête de bassin cantaliens subissent aujourd'hui de manière récurrente des étiages sévères. La Fédération a donc souhaité initier une étude ayant pour objectif de mieux comprendre le

comportement de populations de truites communes autochtones sur deux cours d'eau aux contextes différents, la Bertrande et le Tact (débit naturel et artificialisé), afin d'en adapter la gestion. En 2019, la Fédération a donc travaillé à dimensionner le projet et définir le protocole d'étude.

Ce comportement va être suivi et analysé à compter de 2020 lors d'épisodes de sécheresse (déplacement des individus, facteurs déclencheurs, survie, croissance, zones refuges), mais aussi après afin d'observer différents aspects de la dynamique de l'espèce (recolonisation, migration pré et post-sécheresse, reproduction). La Fédération a pris l'attache du bureau d'études SCIMABIO, spécialiste reconnu de ce type de suivi.

Afin de suivre ces déplacements, la technologie de radio-identification RFID sera employée. Sur les 2 stations des truites communes seront capturées par pêche électriques afin d'être, après anesthésie, identifiées, mesurées/pesées et marquées avec des transpondeurs Pit-Tag avant d'être relâchées sur leur zone de capture. En parallèle des antennes fixes permettant l'enregistrement du passage des individus seront installées. Pour affiner les observations, des prospections mobiles seront également effectuées afin de déterminer précisément la position de chaque individu dans le temps. Des facteurs abiotiques pouvant influencer cette dynamique seront étudiés en parallèle (température de l'eau, débits...).

Cette étude, aidée financièrement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région AURA et EDF, répond aux objectifs d'étudier l'adaptation des espèces aux effets du changement climatique, qui aura et a déjà une forte influence sur la dynamique des espèces présentes en tête de bassin, comme la truite commune.



Etudes piscicoles et astacicoles spécifiques

Des études piscicoles ont été réalisées par la Fédération pour le compte de différents maîtres d'ouvrages (Saint-Flour Communauté, CD15...). Des opérations de ce type ont été réalisées :

- ➡ Sur 8 cours d'eau de têtes de bassin ou en aval de STEP afin de déterminer l'**Indice Poisson Rivière** (IPR, indice entrant en compte dans la qualification de l'Etat des masses d'eau au niveau Européen) dans le cadre du **réseau de suivi du Département**.

- ➔ Sur 6 cours d'eau afin de déterminer des **IPR** dans le cadre de **différents contrats** (Célé, affluents rive droite de la Truyère).
- ➔ **Pour diagnostiquer le peuplement piscicole du ruisseau de Freissinet** (affluent de l'Alagnon), pour la DRIRE du Massif central, afin d'adapter les futurs dispositifs de franchissement routier.
- ➔ Pour rechercher **la présence éventuelle de l'écrevisse à pattes blanches sur le ruisseau du Céroux** afin d'adapter les travaux routiers du CD15.
- ➔ **Pour diagnostiquer le peuplement piscicole sur le Rau de Quitiviers** dans le cadre d'une étude d'impact environnemental de futurs travaux d'extension d'une zone d'activité.

Une étude globale visant à déterminer **l'état hydromorphologique, thermique et piscicole des cours d'eau du bassin versant du Rau d'Auze** (affluent de la Cère descendant du marais du Cassan) a aussi été réalisée. Cette vaste étude s'est réalisée sur 2 ans pour le compte du CEN Auvergne. Cette étude rentre dans le cadre d'un appel à initiative lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne afin d'initier des études environnementales opérationnelles destinées à faire émerger des actions de restauration. Pour cette étude, 11 inventaires piscicoles, 8 suivis thermiques et plus de 30 km de prospection de terrain ont été nécessaires. Des actions de restauration voient actuellement le jour suite à cette étude grâce à l'action locale du CEN Auvergne (reméandrage, restauration de la ripisylve et des zones humides, mise en défens...)

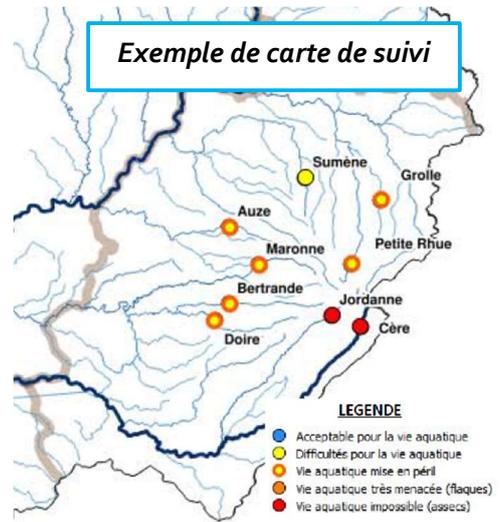
OBSERVATOIRE DES ETIAGES DU BASSIN DE LA DORDOGNE

En 2019 l'Observatoire des étiages sur le bassin de la Dordogne, coordonné et centralisé par EPIDOR, a étendu son réseau au département du Cantal avec l'ajout de 9 stations supplémentaires (Sumène, Grolle, Petite Rhue, Auze, Cère amont, Jordanne, Doire, Bertrande et Maronne amont).

Cet observatoire vise à disposer d'informations objectives, complètes et fiables, à enrichir les connaissances sur l'état des petits cours d'eau en période d'étiage, à permettre par ces constats de faire progresser la gestion des étiages et enfin à sensibiliser le grand public.

Les observations sont effectuées par les acteurs de terrain (techniciens rivière, Fédération de pêche, PNR...). La Fédération a pris en charge les relevés des trois cours d'eau du bassin de la Maronne début septembre, ce secteur étant dépourvu de technicien de rivière.

L'ensemble des observations et les bilans annuels sont consultables sur le site <https://www.debits-dordogne.fr/etiage> et pour les plus initiés <http://www.etiage-dordogne.fr>.



INVENTAIRES DES FRAYERES

Ce type de suivi consiste à relever sur une portion de cours d'eau différents paramètres permettant d'évaluer le déroulement de la reproduction de la truite fario (nombre de frayères et surfaces utilisées, surfaces potentiellement favorables à la reproduction).

L'exploitation de ces relevés permet d'estimer et de suivre dans le temps le taux d'exploitation des zones favorables à la reproduction, mais également de connaître l'état du transit sédimentaire indispensable pour régénérer ces zones.

De plus, ces observations renseignent sur l'état et la dynamique des populations piscicoles. Ce type de suivi est mis en lien avec d'autres études réalisées par la Fédération (inventaires piscicoles, suivis thermiques...), soit dans un objectif de suivi de l'état des populations, soit dans un souci d'évaluation de l'effet d'un aménagement ou au contraire de la présence d'un obstacle infranchissable par exemple.

En 2019, la Fédération a réalisé plusieurs « inventaires frayères » sur :

- L'Anés, pour le suivi de l'effacement d'un seuil réalisé en 2018.
- Les ruisseaux de Villedieu et du Résonnet, pour le suivi des aménagements de seuils réalisés sur l'Ander à partir de 2019 dans le cadre du contrat de progrès des affluents de la Truyère.
- L'Ander dans le même cadre.
- L'Alagnonnette, pour le suivi de plusieurs travaux liés à la continuité.
- Le ruisseau de Charmensac, pour le suivi de travaux liés à la continuité



Fraysère sur le Villedieu

MESURE DE LA THERMIE

La température est un des éléments clé de la répartition et de la survie des espèces piscicoles. La Fédération réalise chaque année plusieurs suivis en continu de la température de l'eau pendant environ un an sur chaque station.

En 2019, 9 stations ont été suivies, réparties sur 6 cours d'eau différents : la Santoire, la Jordanne, le Goul, l'Ander, le Rioumau et les Veyrines.



Pose de la sonde thermique sur le ruisseau des Veyrines

Les actions de connaissance et de suivi des cours d'eau sont soutenue par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

GESTION DES LACS DE 2nde CATEGORIE

Mise en œuvre du plan de gestion

Depuis 2013 s'applique le plan de gestion des plans d'eau de 2nde catégorie, établi et validé en 2012. Ce plan de gestion est intégré au PDPG (Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicole). Il définit les orientations en matière de gestion des espèces sur les différents plans d'eau de 2nde catégorie piscicole.

Des échanges entre la Fédération, locatrice des baux de pêche de l'Etat sur ces plans d'eau, et les AAPPMA locales permettent de définir annuellement un programme d'empoissonnement ou des travaux à réaliser.

Suivi de la reproduction du sandre

Au moment des pics de reproduction du sandre la Fédération échange régulièrement avec les services d'EDF sur la gestion des côtes des lacs. En effet la gestion à la hausse ou à la baisse du niveau des lacs peut préserver ou assécher les nids de sandre. Chaque fois que les conditions l'ont permis EDF a géré les débits en fonction du moment de la reproduction, ce qui a permis les années précédentes de la préserver, notamment sur le lac de Saint-Etienne-Cantalès.



Empoisonnements

Comme chaque année la Fédération a participé financièrement à l'empoissonnement des plans d'eau de 2nde catégorie selon le plan suivant.

Empoisonnements en Kgs	BROCHETS	SANDRES	GARDONS	PERCHES	BLACK-BASS	TRUITES
SAINT-ETIENNE CANTALES - NEPES					150	200
ENCHANET - GOUR NOIR					300	
GRANDVAL	210	100	300	80		
LACS DE L'ARTENSE	100	88		150		
TOTAL	310	188	300	230	450	200

En 2019, 22 626 euros ont été mobilisés par les collectivités piscicoles pour l'empoissonnement des retenues

REGLEMENTATION DE LA PECHE ET SUIVI DES ATTEINTES AUX MILIEUX

REGLEMENTATION DE LA PECHE

Comme chaque année la réglementation de la Pêche subit des ajustements liés à des événements récents ou à des demandes d'AAPPMA par exemple. Ceux-ci sont d'abord discutés et validés par le Conseil d'Administration de la Fédération avant un passage devant les services de l'Etat afin d'inscrire ces mesures dans les différents arrêtés préfectoraux réglementant la pêche.

L'ensemble de la réglementation est présenté dans l'onglet "réglementation" du site cantal-peche.com ainsi que sur les livrets distribués aux pêcheurs. Des cartes interactives accessibles à partir de la page principale du site ou du lien www.cantal-peche.com/carte-du-cantal_fr permettent de visualiser précisément les différents zonages réglementaires (réserves, parcours, mailles truite...) ainsi que certains équipements (mises à l'eau, pontons PMR...)

Principales évolutions pour la 1^{ère} catégorie

- ➔ la période de pêche de la truite est prolongée jusqu'au 1^{er} dimanche d'octobre sur 11 plans d'eau : Omps, Le Rouget, Moulin du Fau, Val Saint-Jean, Trizac, Les Essarts, Condat, Pêcher, Montrozier, Taurons et Belvezet.
- ➔ suite à un nouvel épisode de sécheresse ayant affecté les peuplements piscicoles sur certains secteurs, il a été décidé de maintenir certains parcours créés en 2019 et d'instaurer 1 nouveau parcours de pêche sans tuer sur le Marilhou amont. Sur ces parcours toutes les pêches sont autorisées et les espèces autres que la truite commune peuvent être pêchées et conservées selon la réglementation habituelles. Les cours d'eau concernés sont : la Bertrande, l'Auze de Mauriac, le Marilhou, le Monzola, la Sionne, le Gabacut et l'Incon. Ces parcours sont révisables annuellement selon l'évolution de la situation des peuplements piscicoles.
- ➔ un début d'uniformisation des parcours de pêche en cours d'eau a été lancé. Ainsi 23 parcours bénéficient d'une réglementation identique (parcours sans tuer pour la truite ou la truite et l'ombre selon les cas, toutes techniques autorisées, hameçons simples sans ardillon ou ardillon écrasé obligatoire, possibilité de pêcher et de conserver les autres espèces en respectant la réglementation en vigueur).
- ➔ un décret ministériel publié en 2019 impose une protection du brochet dans les eaux de 1^{ère} catégorie (rivières et lacs) avec l'instauration d'une maille à 50 cm (60 cm en 2^{nde}), d'un quota journalier de 2 brochets, et d'une période d'ouverture du dernier samedi d'avril à la fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie.



Principales évolutions pour la 2nde catégorie

Une réflexion globale sur le développement de la pêche de la carpe est en cours et devrait induire des évolutions significatives à compter de 2021.

Il a été instauré par arrêté préfectoral l'interdiction de pêcher au-delà de l'axe médian des lacs, ceci afin de limiter les risques de conflit entre pêcheurs et de pratiquer à une distance raisonnable du poste de pêche.

Les tailles légales de capture n'évoluent pas. Les pêcheurs sont toutefois invités à relâcher les brochets de plus d'1 mètre sur le lac de barrage de Saint-Etienne-Cantalès à titre expérimental.



POLICE DE LA PECHE

Opérations de police

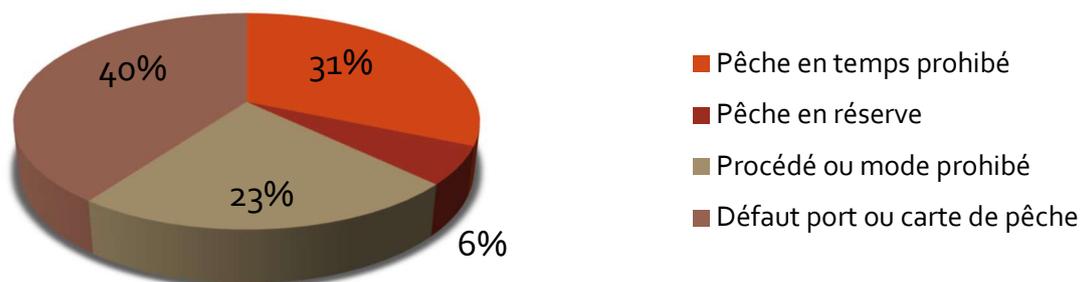
Outre la surveillance exercée uniquement par les agents de la Fédération, de nombreuses opérations de police ont été menées en collaboration avec :

- ➔ L'Office national de la chasse et de la faune sauvage sur les cours d'eau et plans d'eau de 1^{ère} catégorie, sur les plans d'eau de 2^{ème} catégorie.
- ➔ La gendarmerie sur les plans d'eau de 2^{ème} catégorie.
- ➔ Les gardes-particuliers de certaines AAPPMA sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie et les plans d'eau de 2^{ème} catégorie.

Ces opérations concernent le contrôle des pêcheurs mais aussi la surveillance des zones de reproduction de plusieurs espèces : grenouilles et sandres. En 2019 la surveillance a représenté plus de 200 jours de travail.

Procès-verbaux d'infractions

Trente-cinq procès-verbaux ont été dressés en infraction à la réglementation de la pêche en 2019. Ceux-ci se répartissent de la façon suivante par type d'infractions (un PV pouvant concerner plusieurs délits) :



A noter qu'aucun procès-verbal pour non-respect du quota (carnassiers ou salmonidés), non-respect de la taille légale de capture ou nombre d'engins supérieur au maximum autorisé n'a été dressé en 2019.

Formation des gardes-pêche particuliers

Une session de formation juridique concernant la police de la pêche et le contrôle des pêcheurs auprès des gardes-pêche particuliers du département s'est déroulée dans les locaux de la Fédération. Un agent de l'ONCFS est également intervenu. 20 gardes étaient présents.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Procédures juridiques

Sur l'année 2019, vingt-trois affaires (procès-verbal, constat ou autre) concernant des atteintes aux milieux aquatiques ont fait l'objet d'un suivi par la Fédération : plainte, suivi auprès du procureur, assignation au tribunal...

Au cours de l'année quatre affaires ont été jugées en faveur de la Fédération, le préjudice écologique ayant été reconnu par deux fois, montrant tout le rôle en matière de protection des milieux aquatique exercé par la Fédération.

Constats d'atteinte au milieu

La Fédération a un rôle d'alerte de l'Administration en cas d'atteinte des milieux aquatiques. En 2019 ont été notamment réalisés des constats ou des signalements sur l'Auze, la Bertrande, le ruisseau du Caroffe et l'Alagnon. Les atteintes sont diverses : encombrement d'ouvrage, pollution, coupe de bois, ...

Cette année encore la sécheresse de l'été a été particulièrement marquée, de nombreux signalements d'à sec et de ruptures d'écoulement (Gabacut, Tialle, Taurons, Incon, Auze, Monzola, Tact, Doire, Bertrande, Jordanne, Alagnonnette, ...) ont pu être transmis à l'Administration et mis en avant lors des réunions de la cellule sécheresse. Des opérations de sauvetage des poissons ont aussi dues être réalisées.

Avis techniques

La Fédération de pêche est sollicitée par de nombreux partenaires extérieurs pour des avis dans le cadre d'outils de planification, de travaux impactant les cours d'eau ou de mesures réglementaires.

Ainsi en 2019 la Fédération est intervenue pour le SAGE¹ Alagnon (CLE²) et le SAGE Haute-Dordogne (élaboration), le contrat de rivière Célé (élaboration du nouveau contrat), le contrat territorial Alagnon (mise en œuvre), le contrat territorial Sources Dordogne Sancy Artense (mise en œuvre), le contrat territorial des affluents de la Truyère (mise en œuvre), le plan de gestion du Bès (élaboration), le plan de gestion de la Cère

¹ SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

² CLE : commission locale de l'eau

amont (diagnostic), le plan de gestion des bassins Auze et Sumène (diagnostic), le plan de gestion Lot Dourdou (élaboration), le projet de contrat territorial vert et bleu du PNR des Volcans d'Auvergne (propositions d'actions).

La Fédération a été sollicitée sur l'élaboration des SCOT³ de l'Est cantalien et du Haut Cantal Dordogne, la mise en œuvre du document d'objectifs de plusieurs sites Natura 2000, la mise en œuvre de plusieurs contrats d'Espace Naturel Sensible, la commission d'aménagement foncier de Virargues, la mission milieux aquatiques du conseil départemental du Cantal, l'état des cours d'eau pour la mise à jour des SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne, la mise à jour du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé du Cantal, le suivi de la gestion d'ouvrages hydroélectriques, la gestion de la réserve naturelle régionale du Jolan, la préservation des zones inondables de la vallée de la Cère.

Elle a aussi rendu des avis et participé au déroulement de plusieurs dossiers ou chantiers susceptibles d'impacter les milieux aquatiques principalement sur des opérations de restauration de la continuité écologique, d'extension de carrière, de coupe de bois, d'ouvrages d'art et de franchissements routiers.

Régulation du Grand Cormoran

Un arrêté préfectoral autorise la Fédération à procéder à des tirs de régulation du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) sur certains cours d'eau et plans d'eau du département. Ces opérations sont encadrées par les gardes de pêche assermentés de la Fédération et sont supervisées par les agents de l'ONCFS et de l'AFB. Le quota de tir en 2019 était, comme l'année précédente, de 100 cormorans.

³ SCOT : schéma de cohérence territoriale